

Vie au travail. Le terrorisme n'est plus la première menace, mais de nouveaux risques émergent, selon les dirigeants.

Les employés à l'international menacés



Des policiers ivoiriens à l'entrée de Bouaké, en mai 2017. AFP

Pour la première fois depuis trois ans, les risques terroristes perdent la première place des menaces encourues par les salariés dans le monde. C'est le résultat du cinquième baromètre de la sécurité des collaborateurs à l'international, publié par le Club des directeurs de sécurité et sûreté des entreprises (CDSE), en partenariat avec Axa Partners. Trois cents dirigeants français d'entreprises de plus de 50 salariés ont été interrogés. Le terrorisme ne représente un risque que pour un tiers d'entre eux en 2018, dépassé par les accidents de transport. « Ces derniers sont la première cause de mort violente à l'étranger. Depuis quatre ans, ils ont augmenté de 16 % », observe Dana Purcarescu, sous-directrice du centre de situation du Centre de crise et de soutien (CDCS).

D'autres types de menaces se distinguent. Dana Purcarescu souligne les risques d'enlèvement (3 %), de vol et d'escroquerie (6 %) et d'agression physique (4 %), qui font à eux trois un total de 13 %. « Nous observons une menace inédite, plus urbaine, réagit la sous-directrice du CDCS, que nous pourrions globalement associer à une zone, celle de l'Amérique latine. »

Où faut-il être vigilant en 2019? Les territoires en « surveillance négative » sont « l'Afrique centrale, le Cameroun et le Burkina Faso, un pays où les conditions se dégradent

de plus en plus, exprime Dana Purcarescu. Nous n'avions pas anticipé la situation au Venezuela, où les tensions politiques ont perturbé le réseau aérien ». L'Amérique du Sud et le Mexique figurent aussi sur la liste. « RAS pour l'Algérie. Il n'y a pas qu'en Afrique que nous pouvons être exposés à un risque. »

Pour la première fois depuis 2014, les chefs d'entreprise percevant la menace internationale comme « forte » sont moins nombreux que ceux qui la voient comme « faible ». Près de sept dirigeants sur dix jugent leur politique de sûreté « avancée » alors que leur connaissance des responsabilités juridiques encadrant le déplacement des collaborateurs continue de baisser, de huit points en 2018, à 46 %. « C'est inquiétant, ne cache pas Muriel Leveque, directrice sûreté du groupe Accor, rappelant la responsabilité légale, issue du droit du travail, et celle pénale de l'employeur auprès de ses salariés. Il faut continuer à sensibiliser auprès des dirigeants. »

Le vice-président du CDSE et directeur sûreté d'EDF, Émile Perez, encourage les entreprises à « redoubler de vigilance », alors que d'autres menaces, non répertoriées dans le baromètre, émergent. Comme le vol de données informatiques sur ordinateur, qui peut être « mortel pour une entreprise ».

Andy Millet